

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01**

LE MINISTRE DES TRANSPORTS INFORME LES ORGANISMES DE TRANSPORT ADAPTÉ

QUÉBEC, le 21 décembre 2012 - Le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, tient à informer les organismes de transport adapté quant à la poursuite des services offerts aux personnes handicapées, dans le cadre de la prolongation, annoncée hier, du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées (PAGTAPH).

« La prolongation du PAGTAPH à compter de janvier 2013 démontre aux organismes de transport adapté que le ministère des Transports du Québec demeure un partenaire financier majeur leur permettant d'assurer le maintien de services de transport adapté adéquats pour leur clientèle. Le Ministère est ainsi heureux de contribuer, à sa façon, à l'intégration sociale des personnes handicapées.

« L'année 2013 nous permettra d'élaborer la prochaine politique qui appuiera le développement du transport collectif au Québec, dont le transport adapté. Nous pourrions ainsi réfléchir ensemble aux meilleures mesures à mettre en place à long terme et à la manière dont nous pourrions tous y contribuer », a mentionné le ministre.

Rappelons que, le 19 décembre 2012, le gouvernement a approuvé la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2013, du PAGTAPH. Alors que le budget global du ministère des Transports du Québec fait l'objet d'une réduction de 1,4 %, le budget affecté au PAGTAPH est identique à celui de l'an dernier. Le Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant, qui prend fin le 31 décembre 2012, a quant à lui été reconduit jusqu'au 31 mars 2013.

Le ministre Gaudreault déplore également l'attitude de certains élus de l'opposition officielle, dans le dossier des transports adaptés. « J'invite dorénavant les partis d'opposition, qui ont affirmé plusieurs inexactitudes face à cette enveloppe particulière, à démontrer plus de rigueur dans leurs interventions. Ou bien ils ont voulu semer faussement de l'inquiétude, dans un dossier aussi sensible que le transport adapté, ou bien ils n'ont pas fait leurs devoirs correctement », a conclu le ministre des Transports.

– 30 –

Source : Yann Langlais-Plante
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Transports et ministre
des Affaires municipales, des Régions et de
l'Occupation du territoire
Tél. : 418 643-6980

Pour information : Relations avec les médias
Direction des communications
Ministère des Transports du Québec

Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724